

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 22/03/2024 | DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|--|

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Dimitri CLOT, (pouvoir à Florian CHAUDIER), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (3).

Absent : Fabienne MANOHA (1).

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Budget pédagogique école Jacques PREVERT.

DCM 20240409-5

Monsieur Le Maire présente le budget pédagogique de l'école Jacques Prévert à savoir :

En fonctionnement :

38 € / élève (122 élèves en septembre 2023) soit $122 * 38 = 4636$ € pour le fonctionnement (fournitures scolaires et pédagogiques) (cpte 6067)

Les fichiers mathématiques, fichiers de lecture pour les CP = 260 € (cpte 6067)

Les fichiers mathématiques pour les CE1-CE2 = 330 € (cpte 6067)

Le renouvellement ou complément de manuels (logiciels, manuels numériques) = 300 € (cpte 6067)

50 € par classe pour l'achat de petit matériel (versés sur le compte du FJEP) soit 250 € (cpte 65748)

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_5-DE
Reçu le 15/04/2024

La piscine : 1.70 € * 12 séances * 60 élèves soit 1 224 € (cpte 6288)

Déplacement en car pour la liaison avec le collège de secteur = 190 € (cpte 6247)

L'intervention pour la musique = 460 € (cpte 6216)

Renouvellement des jeux pédagogiques en maternelle = 750 € (cpte 6067)

En investissement :

Petit meuble de rangement = 130 €

Achat de matériel divers (plastifieuse, massicot, enceinte ...) = 610 €

Il rappelle qu'il convient d'ajouter la dépense liée aux cadeaux de fin d'année pour les futurs 6^{ème} des deux établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le budget pédagogique 2024 de l'école Jacques Prévert.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Thierry SABOT

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_5-DE
Reçu le 15/04/2024